

Chers membres du Conseil,

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le 11 mai 2021
de 17h30 à 19h
en visioconférence par Zoom**

Ordre du jour :

1. Modalités de vote de la campagne relative aux contrats doctoraux 2021
2. Point et vote sur la modification du règlement intérieur
3. Point sur le catalogue des formations doctorales
4. Détermination du lauréat au prix de thèse Ville de Nice
5. Questions diverses

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 11 mai 2021

Etaient présents en visioconférence : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame BELLONE Flora, Madame ANTONINI-COCHIN Laëtitia, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur VALLAR Christian, Madame WALLISER Elisabeth, Madame BASSITE Sarah, Madame BOISSELIER Pauline, Monsieur MEERSMAN Jimmy, Monsieur CONTAL François, Madame MAGARO Patrizia, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

Etaient excusés : Mme BARGEL Lucie, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur MONIN Philippe, Monsieur REIS Patrice, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Madame YANG Xiaoxuan, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan,

La réunion commence à 17h30.

Madame BELLONE indique, en guise de préambule, que la remontée des diverses mentions de doctorat conformes aux sections CNU (01 à 06 pour le périmètre DESPEG) a été effectuée auprès de la MED et du CED. De même, une liste de diffusion à destination des encadrants a été créée afin d'améliorer la communication, notamment sur le terrain des formations doctorales (thème sur lequel l'encadrant est souvent sollicité par ses doctorants).

Il est ensuite fait état de la réunion du Collège des Etudes Doctorales du 29 avril 2021 au sein de laquelle Madame Steichen a informé les directeurs d'Ecole doctorale que le principe d'une dotation budgétaire correspondant à trente heures de formations par école doctorale, avait été accepté par la gouvernance de UCA. Par ailleurs, l'établissement reste en attente du nombre d'allocations destinées aux contrats doctoraux SHS.

La réunion a été l'occasion de préciser le rôle du co-encadrant / co-directeur. Ainsi, le co-encadrement est majoritairement pratiqué par les disciplines scientifiques et consiste, à reconnaître la contribution, le travail d'aide d'un jeune chercheur non HDR, notamment dans l'avancement de sa carrière. Peu pratiquée par notre école doctorale, la pratique mériterait d'être appliquée car elle apparaît bien plus souple qu'une demande de co-direction.

Enfin, plusieurs évolutions sont à noter concernant la mobilité internationale. Traditionnellement accordée pour une durée de deux à six mois, la nouvelle mouture des mobilités ERASMUS + permet désormais d'effectuer des mobilités plus concises, entre cinq et trente jours dans le cadre de projet de formation hybride, incluant une partie en distanciel et une partie en présentiel dans l'Université partenaire étrangère.

Madame BELLONE revient également sur l'assemblée générale des doctorants qui s'est tenue le 30 avril 2021. A cette occasion, la nouvelle équipe de direction a pu présenter ses projets et effectuer un rappel du calendrier relatif aux élections des représentants des doctorants qui se dérouleront le 25 mai 2021. Les discussions ont principalement été alimentées par un vif intérêt pour l'appui à la mobilité, l'évaluation des formations doctorales proposées par l'établissement ou encore pour les événements pluridisciplinaires. Un compte-rendu a été rédigé en ce sens et transmis à l'ensemble des doctorants inscrits ainsi qu'aux membres du Conseil.

1/ Modalités de vote de la campagne relative aux contrats doctoraux 2021

La campagne de recrutement des contrats doctoraux 2021-2022 débutera, comme chaque année, le 1^{er} juin.

Pour l'heure, la gouvernance n'a pas encore confirmé le nombre d'allocations décernées par école doctorale. Aussi, aucune précision n'a été faite sur le nombre de charges d'enseignement octroyé.

Si le calendrier a été adopté lors de la dernière réunion, les modalités de vote, sont comme chaque année, remises à la discussion, compte-tenu des enjeux soulevés par la campagne de recrutement des contrats doctoraux. Madame BELLONE réitère sa volonté de poursuivre le schéma existant dont les rouages apparaissent comme solides. La procédure actualisée a été diffusée aux membres du Conseil et se voit avalisée sans difficulté. Le comité doit être similaire lors de l'interclassement ED du 5 juillet 2021 et lors des auditions du 12 juillet 2021. Devront ainsi être remontés les noms des représentants qui siégeront lors des deux instances susmentionnées. L'interclassement ED aura lieu en visioconférence de 9h30 à 13h, le 5 juillet 2021. La session plénière sera l'occasion de présenter les nouveaux représentants des doctorants suite aux élections du 25 mai 2021. La session restreinte portera ensuite sur l'interclassement des dossiers en vue des auditions du 12 juillet 2021. Ces dernières auront lieu en présentiel (salle du Conseil – 5^{ème} étage du Campus Trotabas) pour les membres du comité et à distanciel pour les candidats. M. BRUNO précise que les doctorants contractuels qui souhaitent compléter leur statut d'une charge d'enseignement ne seront pas auditionnés car cela représente une infime proportion de candidats et l'audition n'apporte pas d'éclairage significatif.

2/ Point et vote sur la modification du règlement intérieur

Le mandat des représentants des doctorants au sein du Conseil de l'école doctorale arrive à terme en mai 2021. Le règlement intérieur de l'école doctorale mentionne que celui-ci dure deux ans et que cinq sièges sont à pourvoir. Le dispositif précise également les modalités de vote (en présentiel et à hauteur de deux procurations maximum). Or, compte-tenu du contexte sanitaire, cet aspect est incompatible et il serait préférable d'envisager un scrutin à distanciel et si possible, dans la limite d'une procuration. Les élections ayant été arrêtées au 25 mai 2021 lors du dernier Conseil, il apparaissait indispensable de procéder à la modification du règlement intérieur. En concertation avec la direction juridique, un projet d'annexe a été rédigé afin d'étendre les options offertes de manière pérenne (et ainsi pouvoir basculer en mode vote électronique si besoin). Il sera présenté et soumis au Conseil d'Administration de l'établissement le 20 mai 2021.

3/ Point sur le catalogue des formations doctorales

Suite au dernier Conseil, Madame BELLONE a pu actualiser le catalogue des Masters ouverts aux doctorants et le document de compilation a été transmis aux membres du Conseil en amont de la réunion. MMES ANTONI-COCHIN, MILLET-DEVALLE souhaitent toutes deux qu'apparaisse uniquement que le nom du responsable du Master. MME DEHARBE se propose d'effectuer une dernière remontée à l'issue du Conseil. Une actualisation du site web de l'école doctorale sera effectuée avant la rentrée prochaine afin d'intégrer les liens pertinents et de toiler le nouveau découpage des formations doctorales en deux pôles. Par ailleurs, le CED continue à se pencher sur le recensement de l'ensemble des mineures provenant des EUR en vue d'une intégration sur ADUM.

4/ Détermination du lauréat au prix de thèse Ville de Nice

Pour faire suite au CED du 1^{er} avril 2021, il a été convenu qu'un prix serait décerné par école doctorale, basé sur l'excellence scientifique, pour un montant de 300 euros. Le nom du lauréat devra être transmis à la MED avant le 31 mai 2021. Etant précisé qu'il ne peut y avoir de cumul avec d'autres prix déjà décernés (pour rappel, cinq prix au total ont été octroyés dont quatre pour le prix DESPEG et un pour le prix Fondation UCA). Suite au dernier Conseil, l'école doctorale a ainsi contacté les quatre candidats potentiels afin de savoir s'ils souhaitaient concourir ou non à ce prix. Seules deux retours sont à noter, dont un qui renonce au prix. Par conséquent, la lauréate est MME HEURTEUX Aurélie, issue du GRM. Les membres du Conseil sont satisfaits par cet heureux concours de circonstance ; les travaux portant sur le développement durable et les métropoles. Ainsi, la thèse de MME HEURTEUX entre parfaitement en adéquation avec les aspirations du prix de thèse.

5/ Questions diverses

Madame BELLONE rappelle qu'un représentant de l'ED DESPEG au sein du COSP de DS4H devra être trouvé en remplacement de MME ROUBY qui a occupé ces fonctions pendant près de trois ans. Madame BELLONE insiste sur l'importance de ce relais d'information et en appelle aux bonnes volontés de chacun.

La direction du CERDP est sur le point d'évoluer ; des élections se tiendront le 20 juin prochain. Sera ainsi convoquée lors du prochain Conseil la nouvelle équipe de direction.

Madame BELLONE revient également sur la nécessité de compléter les représentants issus du monde socio-économique au sein du Conseil. Deux places sont actuellement vacantes.

La réunion se termine à 19h10.

Bien cordialement,

Professeure Flora BELLONE

Directrice de l'Ecole Doctorale

DESPEG 513